

4, rue des mésanges
77610 Neufmoutiers en Brie

Tel : 01 64 42 88 41

Mail : ecole.daniel.balavoine@gmail.com

Procès-verbal
CONSEIL D'ECOLE
1^{er} trimestre

Mardi 12 novembre 2019
début de la séance : 18h00
fin de la séance : 20h20

1. Présentation des membres du conseil d'école et rappel de ses compétences.

La nouvelle équipe des représentants des parents d'élèves :

Mme Méluria, Mme Jovellar, Mme Giannandréa, Mme Darribau,
Mme Amado, Mme Meigné-Porte, Mme Rodrigues De Sousa, Mme Soukali Antiope

L'équipe enseignante :

PS-MS : Mme Demarle, PS-GS : Mme Mathies ,
CP-CE1 : Mme Jézéquel, CE1-CE2 : Mme Slosse,
CM1-CM2 : Mme Stecker Valette et Mme Debuchere

L'équipe mairie :

Mme Lefevre (1ère adjointe), Mme Portas, M. Carmona (Maire)

(Les présences sont consignées sur la liste d'émargements annexée à ce présent procès-verbal)

- Rappel des compétences principales du conseil d'école :

Il se réunit au minimum 3 fois dans l'année.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

1. Vote le règlement intérieur de l'école ;
2. Établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire (ex. rythmes scolaires) ;
3. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - Les actions pédagogiques et éducatives ;
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - Les activités périscolaires ;
 - La restauration scolaire ;
 - L'hygiène scolaire ;

- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire notamment contre toutes les formes de violence et de discrimination, en particulier de harcèlement ;
- Le respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Il est rappelé que seuls les représentants titulaires ont le droit de parole et de vote lors du conseil d'école. Si le représentant titulaire est absent, les droits de parole et de vote reviennent à son suppléant.

2. Fonctionnement.

- Rentrée 2019 (effectifs et structures de classes)

A la rentrée de septembre, l'école a bénéficié d'une ouverture de classe en élémentaire.

PS-MS	9 PS + 21 MS	30
PS-GS	11 PS + 18 GS	29
CP-CE1	17 CP + 9 CE1	26
CE1-CE2	13 CE1 + 13 CE2	26
CM1-CM2	11 CM1 + 9 CM2	20
Total		131

Par rapport à l'année dernière, nous notons une augmentation des effectifs de 27 % soit + 28 élèves.

- Horaires et organisation

Les jours et horaires d'école restent inchangés : 8h30-11h30 / 13h30-16h30, lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les activités pédagogiques complémentaires sont le mardi et le jeudi de 11h30 à 12h00.

- Bilan des élections des représentants des parents d'élèves

Cette année encore, une seule liste électorale a été déposée. Elle est composée de 5 titulaires et de 3 suppléants.

Le taux de participation est en baisse par rapport à l'année dernière.

Participation	2019-2020	2018-2019
Nombre d'inscrits	182	153
Nombre de votants	86	79
Nombre de bulletins blancs ou nuls	12	6
Nombre de suffrages exprimés	74	73
Taux de participation	47.25%	51,63%

- Vote d'un avenant au règlement intérieur

La nouvelle loi pour une école de la confiance parue le 26 juillet 2019, concernant la scolarisation obligatoire des enfants à partir de 3 ans implique de voter un avenant au règlement intérieur de notre école (cf. annexe 1).

Dans cet avenant, il est précisé que les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours doivent être présentés à l'école élémentaire à la rentrée scolaire. Des aménagements

d'emploi du temps peuvent être autorisés en petite section uniquement pour l'après-midi, sur l'accord de la Directrice et de l'Inspecteur de circonscription.

Avenant approuvé à l'unanimité par les membres du conseil d'école.

3. Organisation pédagogique.

- *Projet d'école (2018-2021)*

Notre projet d'école s'appuie sur les deux constats suivants :

- les élèves rencontrent des difficultés persistantes en compréhension orale et écrite.
- les élèves manquent d'engouement vis à vis des apprentissages et minimisent leur rôle d'élève.

En réponse à ces deux constats, les deux orientations du projet d'école en cours sont :

1. améliorer la compréhension orale et écrite.

- mettre en place des activités pédagogiques complémentaires spécifiques
- faire des présentations orales « un jour une actu »
- organiser des ateliers oraux à visée philosophique
- organiser des ateliers de jeux de logique, de compréhension...

2. devenir élève avec plaisir et envie.

- favoriser la coopération entre élèves (olympiades, exposés de groupe, dictées négociées...).
- Inciter la participation des parents à la scolarité de leur enfant (ateliers mathématiques en classe, rendez-vous de remise des livrets, mise en place d'un espace numérique de travail).
- Favoriser les interactions élèves-enseignants-parents en diversifiant les pratiques pédagogiques de l'école (rencontres USEP, séances relaxation-yoga, invitations d'intervenants extérieurs).

- *Evaluations nationales CP et CE1*

Les évaluations nationales ont eu lieu dans notre école du 16 au 27 septembre. Elles sont constituées de deux épreuves de français et d'une épreuve de mathématiques.

Ont été évalués 17 élèves de CP et 22 élèves de CE1.

Ces évaluations permettent de donner aux enseignantes des repères concernant les connaissances et les compétences à renforcer afin d'accompagner au mieux les élèves vers les acquisitions attendues en CP et en CE1.

Pour les enfants qui ont des besoins d'accompagnement spécifiques, un rendez-vous individuel avec les parents sera défini afin de proposer des adaptations pédagogiques en conséquence.

Les évaluations seront expliquées et remises aux parents en janvier prochain, lors des entretiens individuels de remise de LSU (Livret Scolaire Unique).

- Actions pédagogiques (APC, piscine, spectacles, sorties...)

Les **activités pédagogiques complémentaires (APC)** concernent 16 enfants. Les thématiques travaillées sont : le graphisme, la lecture décodage, la lecture fluence et la numération.

Les séances de **piscine** reprendront à partir du 25 février 2020, toujours le mardi. Les parents qui souhaitent accompagner le groupe peuvent se faire connaître auprès des enseignantes.

- CE1 – CE2 : 8 séances à partir du 25.02.2020
- CM1-CM2 : 17 séances à partir du 25.02.2020
- CP-CE1 : 9 séances à partir du 05.05.2020

Le 04 octobre, tous les élèves de l'école sont sortis dans le village pour ramasser les déchets et **nettoyer la nature** aux alentours de l'école. Dans le cadre de l'éducation à l'environnement, les élèves de primaire ont été sensibilisés au recyclage des déchets issus de l'activité humaine.

Dans le cadre de la **semaine du goût** (du 07 au 11 octobre 2019), les enfants ont concocté des sorbets, des soupes et des tisanes, en lien avec la thématique de l'année « autour de l'eau ».

Une équipe d'artistes des « **Souffleurs commandos poétiques** » est intervenue dans les classes d'élémentaires le 08 novembre. Les Souffleurs commandos poétiques sont connus dans le monde entier pour leurs « Commandos poétiques », lors desquels ils chuchotent à l'oreille des passants des secrets poétiques, philosophiques et littéraires à l'aide de longues cannes creuses.

L'intervention a été entièrement prise en charge par la communauté de communes du Val Briard.

Seuls quatre élèves de l'élémentaire étaient présents à la **cérémonie de commémoration du 11 novembre 1918**. Pour éduquer nos jeunes élèves au devoir de mémoire, chaque année, une chorale sera organisée afin de mobiliser davantage les jeunes générations à ce type d'évènement citoyen.

A l'occasion de Noël, la **communauté de communes du Val Briard offrira un spectacle** aux élèves de l'école. Le spectacle ainsi que le transport en bus sont entièrement financés par la communauté de communes du Val Briard.

Maternelle : spectacle « Petit bout d'pomme », le vendredi 06/12

CP-CE1-CE2 : spectacle « Namasté », le lundi 09/12

CM1-CM2 : Spectacle « Luce », le mardi 17/12

La **chorale de Noël** aura lieu le samedi 14 décembre après le spectacle offert par la mairie. Pour des raisons de sécurité liées à la capacité d'accueil de la salle communale, le nombre d'accompagnateurs est limité à 2 adultes par famille.

M. Carmona précise que le fournisseur de chocolats de Noël a été changé afin de rechercher une meilleure qualité de produits. Le prestataire du spectacle sera Pouët Le Clown. Il est trop tard pour en changer car des engagements ont été pris. L'équipe de mairie prospecte pour un nouvel intervenant l'année prochaine.

Mme Stecker a pour projet une classe découverte avec ses élèves CM1-CM2 soit 20 élèves. Le séjour se déroulera au Centre Yvonne Martinot à Mesnil Saint Père dans l'Aube, à 142 km de Neufmoutiers. Il aura lieu du mercredi 27 mai au vendredi 29 mai 2020, durant 3 jours et 2 nuits. La thématique du séjour est l'environnement avec l'étude du cycle de l'eau, la découverte de la biodiversité des lacs et l'étude des migrations d'oiseaux.

Le coût du séjour est de 4 592€ soit 229€/enfant :

- 3092€ pour l'hébergement, la pension complète et les activités ;
- 1 500€ pour le transport en bus A/R.

Le projet est financé partiellement par le budget bus de la classe (500€) et par la coopérative scolaire (100€). La directrice sollicite la municipalité pour allouer une subvention à hauteur de 500€ afin de ramener la part famille à 175€/ enfant. M. Carmona propose d'évoquer le sujet au prochain conseil municipal.

4. Budget :

Au 08.11.2019, le solde de la caisse de l'association sportive de l'école est de 3 377€. Il intègre les sommes reçues au titre de la coopérative scolaire soit 2 090€ (environ 16€/enfant). Ce complément financier est indispensable pour les achats collectifs de l'école (semaine du goût, Halloween, livres, matériel de motricité, animations pédagogiques, petit équipement, sorties de fin d'année...).

L'équipe enseignante remercie les parents pour leur générosité.

5. Sécurité

- Un exercice incendie a été réalisé le mardi 24 septembre au matin.

Les 126 élèves et les 11 adultes de l'école ont évacué les lieux en 1 mn 56 s.

La Directrice évoque le cas particulier des classes de maternelle qui étaient dans la salle Peyrefitte au moment de l'alerte incendie. Le système d'alarme de la salle Peyrefitte est indépendant de celui de l'école. L'alerte a été difficilement entendue par les enseignantes. La Directrice a sollicité la personne ressource à l'inspection afin d'avoir ses recommandations sur la conduite à tenir dans ce cas particulier.

- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) a été mis à jour le 1^{er} octobre 2019. Il a été testé le jeudi 17 octobre selon un scénario académique.

Cet exercice a permis de mettre en évidence les dysfonctionnements suivants :

- Mme Jézéquel n'a pas les clés de l'école ; il lui est impossible de fuir de l'école avec ses élèves.
- La classe de Mme Stecker n'est pas équipée d'un verrou ou d'une serrure ; c'est impossible de confiner les élèves dans la classe.
- Il n'y a pas de point d'eau dans la salle TBI qui est une salle de confinement identifiée sur le PPMS. Il faut se retrancher dans le réfectoire.
- L'exercice a été trop bruyant car les élèves d'élémentaire ne savent pas se déplacer en silence. Un travail de remédiation est mis en œuvre par les enseignantes.

6. Bilan de la kermesse de juin 2019 organisée par l'association Les Galopins

L'animation de la fête de l'école s'est très bien déroulée le 29 juin dernier. Elle a permis à l'association de réaliser 793€ de gains qui serviront à financer des activités gratuites pour les enfants et adolescents du village tel l'atelier d'Halloween organisé le 31/10/2019. Une soixantaine d'enfants du village y ont participé.

La date de la fête de l'école et de la kermesse est avancée au samedi 13 juin (à la place du 27/06).

7. Questions des représentants des parents d'élèves

A l'attention des enseignantes :

- Quand seront donnés les résultats des évaluations nationales des CP et des CE1 ?

Les résultats des évaluations seront remis aux parents en entretiens individuels lors de la remise du 1^{er} livret. Les parents des enfants qui rencontrent des difficultés sont rencontrés dès à présent afin de proposer des adaptations pédagogiques sans attendre.

- Quand seront disponibles les photos de classe ?

Les photos ont été remises aujourd'hui aux enfants.

- Comment seront choisis les parents pour la classe découverte ?

Les personnes accompagnatrices pour la classe découverte de mai sont déjà choisies : Brigitte Lesueur (ancienne Atsem de l'école), Mme Descarpentries (grand-mère de Clara Semelle, accompagnatrice à la piscine) et Alexandra Chevalier (Maman de Mathis Chevalier). Elles ont été choisies par Mme Stecker, en fonction de leurs connaissances du groupe et de leurs compétences pour cette classe découverte.

- Effectifs septembre 2020 : éventualité d'une ouverture de classe ?

Les travaux sur la carte scolaire sont en cours. La Directrice a transmis à l'Inspecteur une projection d'effectifs de 150 élèves, basée sur la livraison de nouveaux lotissements.

Il est demandé à M. Carmona de soutenir une demande d'ouverture de classe, comme l'avait fait activement Mme Lefevre l'année dernière.

A l'attention de M. Le Maire et Mme Lefèvre (adjointe au Maire chargée des affaires scolaires) :

- Le prestataire des repas doit-il être renouvelé ? A Saint Germain, prestataire bio, repas 4,20€

Oui le prestataire est renouvelé car il travaille en circuit court pour les légumes, choisit de la viande d'origine française exclusivement et fabrique beaucoup dans ses ateliers, d'où une part importante de produits « faits maison ».

- Comment sont élaborés les menus ?

Les menus sont élaborés par une diététicienne et une Atsem. L'équilibre nutritionnel est recherché sur la semaine.

- Comment se déroule le service à la cantine ? Les enfants goûtent-ils tous les aliments ? Problème de bruit ?

Une organisation en deux services est en place. Les petits mangent les premiers. Ils ont une petite quantité de chaque plat dans leur assiette afin de goûter. S'ils aiment, ils sont servis largement, sinon on jette. Avec les plus grands, c'est plus compliqué car ils sont assez catégoriques en matière de goûts et sont donc moins curieux.

Pour sensibiliser les enfants au bruit et apaiser le temps de cantine, il a été installé dans le réfectoire un feu de signalisation tricolore qui mesure le bruit. Quand le bruit est trop important, il sonne et alerte les enfants, qui naturellement parlent moins fort.

- Travaux : trous de la cour, grillage trop bas à côté de la garderie (pointe à hauteur des yeux), aire de jeux devant l'école.

Les trous dans la cour seront comblés pendant les vacances de Noël.

La directrice précise qu'en temps de pluie, la cour est difficilement utilisable car des marres d'eau se forment. Deux gouttières sont percées ; ce qui abîme les murs des classes et inonde la cour.

L'aire de jeu est en projet d'être changée.

Les poteaux électriques inutiles qui sont dans la cour de l'école vont être retirés prochainement.

- Nouvelle organisation des services périscolaires : garderie, éventualité d'un centre de loisirs pour l'été, modification des tarifs.

Anciennement, un planning des animations de la garderie était mis à disposition, serait-il possible de le remettre à disposition ?

Le planning de l'équipe périscolaire a été modifié afin de renforcer l'équipe sur les temps de forte affluence d'enfants.

Il y a toujours une équipe de 5 personnes mobilisées le midi (3 personnes en cantine et 2 en surveillance de cour).

Le soir, il y a désormais 4 personnes jusqu'à 17h, 3 personnes jusqu'à 18h30 et 2 personnes jusqu'à la fermeture.

La nouvelle organisation semble être bénéfique à tous. A voir sur le plus long terme.

La commune de Neufmoutiers ne peut pas assumer financièrement un centre de loisirs qui impliquerait de recruter un directeur de centre et des animateurs qualifiés. Il est précisé qu'un directeur de centre a uniquement un rôle d'organisation et de management, en aucun cas un rôle d'animation.

La masse salariale de la commune est déjà trop importante ; il est impossible d'embaucher d'autres personnes.

Pour répondre à la question des activités, il sera demandé à Marie de publier ou d'afficher des photos des activités des enfants afin de permettre aux parents de savoir ce que leurs enfants ont fait.

- Le site internet espace famille : problèmes de réservations, paiement parfois impossible.

Une réunion d'information a été organisée avec le prestataire. Peu de personnes étaient présentes.

Un document d'utilisation du site va être demandé au prestataire afin d'aider les parents.

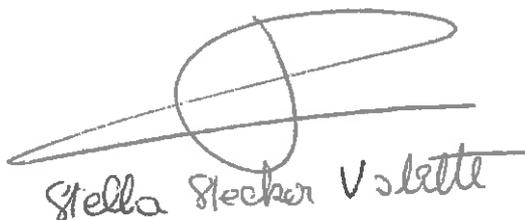
Tous les dysfonctionnements sont à remonter à l'équipe de mairie.

8. Points divers

En raison de son déménagement dans un autre département, Mme Lefevre informe les membres du conseil d'école de sa fin de mission au 31 décembre 2019.

La Directrice et les représentants des parents d'élève demandent à M. Carmona de communiquer, dès que possible, les modalités du remplacement de Mme Lefevre.

Date du prochain conseil d'école : mardi 17 mars 2020



Stella Stecker Vollette

Annexe 1 - Avenant au règlement intérieur de l'école voté en date du 12/10/2019

Obligation d'instruction

Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation. Depuis la rentrée 2019, c'est à ce titre que tous les enfants âgés de 3, 4 et 5 ans, des deux sexes français et étrangers, sont concernés par l'obligation d'instruction. Tous ces enfants doivent donc désormais être inscrits dans une école ou une classe maternelle, publique ou privée, sauf si leurs parents ou responsables légaux déclarent qu'ils l'instruisent ou le font instruire dans la famille. Dans ce cas, des contrôles seront réalisés par les autorités compétentes afin de s'assurer que l'obligation d'instruction est bien respectée. L'article 18 de la loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 autorise, à titre dérogatoire, l'instruction d'un enfant de 3 à 6 ans dans un jardin d'enfants.

Admission dans les écoles du 1er degré

Doivent être présentés à l'école élémentaire à la rentrée scolaire, les enfants ayant trois ans révolus au 31 décembre de l'année en cours. Les familles s'engagent à présenter : le certificat d'inscription délivré par le maire de la commune dont dépend l'école. Ce dernier document indique, lorsque la commune dispose de plusieurs écoles, celle que l'enfant fréquentera, une photocopie du livret de famille, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur, un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge ou justifie d'une contre-indication (certificat du médecin ou photocopie des pages du carnet de santé relatives aux vaccinations).

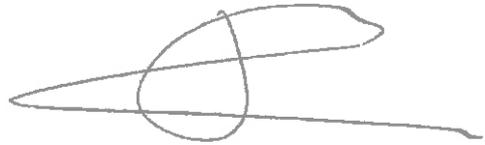
Aménagement de l'obligation d'assiduité en PS

S'il revient au maire de contrôler le respect d'instruction de tout enfant à partir de 3 ans quel que soit le mode choisi, il revient au directeur d'école de contrôler le respect d'assiduité.

L'exigence d'assiduité vaut pour tous les élèves pendant les 24 h hebdomadaires d'enseignement dès la PS. Des aménagements d'emploi du temps peuvent être autorisés en PS uniquement pour l'après-midi. Les responsables de l'enfant font une demande écrite transmise avec avis de l'équipe éducative par le directeur à l'IEN de circonscription (un formulaire a été fourni aux directeurs en cas de besoin).

Si l'équipe éducative est favorable, l'aménagement demandé est mis en œuvre, à titre provisoire, dans l'attente de la décision de l'inspecteur de l'éducation nationale. Le silence gardé par ce dernier pendant un délai de 15 jours à compter de la transmission de la demande d'aménagement par le directeur de l'école vaut décision d'acceptation.

Élisa Stecker Uslette - Directrice



Éléine Jézéquel - enseignante



Éléine DEMARLE enseignante



Pauline SOUKALI parent d'élève



Mélanie ROSPHONIE parent d'élève



Lucia Nathalie parent d'élève



Stéphanie Claire parent d'élève



Stéphanie Veronique enseignante



ATHIES Aline enseignante



IGNÉPORTES Laureline parent d'élève



DRIGUES DESOUSA Antoinette parent d'élève



Christelle LEFEVRE - Adjoint au maire

Éléonore PORTAS - Équipe municipale

Emmanuel CARONNA - Maire

